



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Contact:

Audrey Martin

Courriel: am@acrplus.org

Tél.: +32 2 234 65 07

Vote de la Commission Environnement en faveur d'objectifs chiffrés de prévention et de recyclage

Et maintenant ?

[Bruxelles, 17 avril 2008] L'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) accueille favorablement le vote en Commission de l'Environnement du Parlement européen du 8 avril dernier. Ce vote rejoint spécialement le plaidoyer de l'ACR+ en faveur d'objectifs chiffrés de prévention et de recyclage, sans lesquels il n'y aurait aucune garantie de mise en œuvre d'une hiérarchie de gestion des déchets à plusieurs niveaux.

Cependant, ce vote ne constitue pas la décision finale et l'on peut craindre un affaiblissement des exigences dans la suite de la procédure. En effet, avant l'adoption en plénière par le Parlement qui est programmée pour le 16 juin, le rapporteur, Caroline Jackson, va maintenant mener des négociations avec le Conseil en vue d'un accord en seconde lecture. Si elle n'y parvient pas, une procédure de conciliation interviendra probablement en automne 2008.

En conséquence, il importe de se mobiliser pour soutenir les positions votées en Commission de l'Environnement du Parlement européen.

Plus spécifiquement :

- En matière de **prévention**, l'ACR+ estime qu'il faut défendre avec vigueur les amendements qui réaffirment l'importance cruciale du concept de « plans ou programmes de prévention ». Outre une stabilisation, il importe d'aboutir à une réduction des déchets dans la plupart des cas. Ainsi, l'ACR+ considère comme un minimum une stabilisation en 2012 de la production des déchets au niveau atteint en 2009 et une réduction de la production des déchets pour 2020. Pour bon nombre de villes ou régions, ces objectifs ne sont pas encore suffisants : ils doivent être fixés de manière plus ambitieuse. En effet, l'ACR+ est convaincu qu'il existe un potentiel de 100 kg de prévention par rapport à la moyenne européenne de 600 kg par habitant et par an, autrement dit qu'un objectif de l'ordre de 15% de prévention quantitative pourrait être visé.



- En ce qui concerne le **recyclage**, l'ACR+ soutient les amendements proposant une distinction très nette de la valorisation matière (recyclage) par rapport à la valorisation énergétique. L'objectif de recyclage de 50% pour les déchets ménagers et assimilés est également très positif, de même que les amendements obligeant les Etats membres à mettre en place des schémas de collecte sélective pour le papier, le métal, les plastiques, le verre, le textile, les autres déchets biodégradables, les huiles et les déchets dangereux. Les études et travaux menés au sein de l'ACR+ sur les performances des grandes villes en matière de collecte sélective montrent que cet objectif est parfaitement réalisable.
- En ce qui concerne la **responsabilité des producteurs**, l'ACR+ accepte les amendements du Parlement européen clarifiant davantage les modalités de mise en œuvre des régimes de responsabilité des producteurs mais regrette que ces modalités ne soient pas considérées comme cumulatives. Elle plaide aussi pour une référence explicite au coût réel et complet.

Pour de plus amples informations :

Audrey Martin - E-mail: am@acrplus.org - Tél.: +32 2 234 65 07
www.acrplus.org

Association of Cities and Regions for Recycling and Resource management (ACR+)
Avenue d'Auderghem 63 - 1040 Bruxelles

L'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) est un réseau international dont les membres ont pour objectif commun la consommation durable des ressources et la gestion des déchets à travers la prévention, la réutilisation et le recyclage. Actuellement, l'ACR+ compte environ 90 membres, essentiellement des autorités locales et régionales, ainsi que des réseaux nationaux d'autorités locales représentant environ 750 municipalités. L'ACR+ accueille également en tant que membres partenaires d'autres acteurs clés de la gestion durable des ressources-produits-déchets, tels que les ONG, les institutions académiques et les organismes privés.

###